

Image not found or type unknown



Contestation de cne après le licenciement

Par **LAETI1971_old**, le **30/11/2007 à 15:08**

BONJOUR, merci pour votre aide éventuelle
une ex-employée que la société de mon mari, dénonce aujourd'hui son contrat de travail CNE, et affirme que celui-ci doit aujourd'hui être considéré comme un CDI
Cette ex-employée, nous attaque aux conseils des prud'hommes et par cette réfutation de CNE demande les indemnités pour le préavis d'un CDI,
QUE faire?
MERCI